



Rapport du juge en chef

| | | | | |
|-----------------------------------|--|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Nom de l'hippodrome | Rideau Carleton | Ottawa | | |
| Date | Dimanche 19 novembre 2023 | Heure de départ | 18 h 30 | |
| Conditions météorologiques | Courses 1 et 2 : Couvert (Temp. : -1 °C) Courses 3 à 10 : Neige (Temp. : -1 °C) | Vent | 16 km/h (Nord-Ouest) | |
| État de la piste | Courses 1 à 2 : Rapide (Variante 0 s) Courses 3 à 10 : Neige (Variante 1 s) | | | |
| Nombre de courses | 10 | Courses de qualification | 2 SC | Inscriptions totales 78/84 |
| Total des paris mutuels | \$351,795 | | | |
| Vétérinaire contacté | Réunion de paddock | Réunion d'entretien des pistes | Visite de l'enquêteur | Rapport du juge en chef sortant |

| | | |
|---------------------|---------------------|------------------------------|
| Juge en chef | Juge associé | Juge associé |
| Weber Michael | Coles Sharla | Ksionzyk, Scott (à distance) |

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait hâtif a été opéré par les juges (inadmissibles) des chevaux, "CAFÉ SOCIETY" et "TWO MACSONEMACH", de la Course 7.
- Une discussion a été tenue avec l'entraîneur, Steeve Fortin, au sujet des exigences du Programme HPIE.
Les formalités d'inscription ou de retrait d'un cheval du Programme HPIE ne peuvent être autorisées que par un vétérinaire titulaire d'une licence délivrée par la CAJO.

Courses :

- Jacques Beaudoin a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Reprise de départ à cause du #5, "BEAUSOLEIL FAMILY", (Kyle Forgie), qui ne voulait pas tourner.
Par la suite, ce cheval a été retiré par les juges et remboursé le pari mutuel, totalisant \$ 4,025, car le conducteur a reçu plusieurs coups de pied et a été touché une fois, et ne souhaitant pas prendre de risque additionnel, M. Forgie a été examiné sans signaler de lésion.
On a conseillé à l'entraîneur, Dany Lepage, de remédier à ce problème avant de réinscrire ce cheval.
Rien d'autre à signaler.
 2. **Enquête** au sujet du #5, "BATTLE OF YORK", (Stephane Pouliot), au sujet d'une possible infraction aux règles relatives à la voie de dépassement.
Après avoir visionné la vidéo de la course et parlé avec le conducteur du cheval arrière, le #2, "RED CARPET READY", (Philip Reid), arrivé en 2^e position, on a établi que le #5 n'avait pas maintenu une trajectoire droite dans le dernier droit, qu'il était entré dans la voie de dépassement et qu'il avait ainsi enfreint les règles 22.05.02.2 (ii) (maintenir une trajectoire rectiligne permettant un accès complet à la voie de dépassement aux chevaux arrière) et 18.08.02 (c) (quitter la piste).
Le #5 a terminé la course en 1^{re} position et a été placé en 2^e position.
Règle 22.09 de la CAJO.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/BmTZwxJRA-k>
Le conducteur, Stephane Pouliot, se présentera à un examen au sujet de l'infraction à ces règles.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Le #5, "DO YOU SEE IT", (Stephane Pouliot), a subi un bris d'équipement (bague de tête), survenu au poteau de ¼ de mille.
Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
 7. Rien à signaler.

8. Examen des bris d'allure survenus dans le dernier droit et à la ligne d'arrivée au #6, "OFFICER JONES", (Samuel Fillion), arrivé en 7^e position.
Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure.
Le #6 n'a pas été dépassé.
Aucun placement n'est requis.
Rien d'autre à signaler.

9. Reprise de départ à cause du #8, "THE LIGHT SPEED", (Guy Gagnon), qui refusait de tourner.
Examen au sujet d'une possible obstruction survenue au début du dernier droit.
Après avoir visionné la vidéo de la course, on a établi que le #8 avait dévié vers l'intérieur et a accroché les roues du #3, "DYLANS BANK", (Jimmy Gagnon), provoquant ainsi des obstructions au reste du peloton (tous les chevaux ont été signalés dans la statistique avec des obstructions).
Le #8 a terminé la course en 7^e position et a été placé en 8^e position pour avoir provoqué une obstruction au #3 (Règle 22.09 de la CAJO).
Le conducteur, Guy Gagnon, se présentera à un examen au sujet d'une possible infraction à la règle 22.05.01 (h) de la CAJO (heurter ou accrocher les roues d'un autre sulky).
Rien d'autre à signaler.

10. Le conducteur du #8, "THRILLING TIMES", (Jason Gilchrist), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune